

Chapitre 14. « Une curiosité de laboratoire »

« *C'est une liste de publications impressionnante* »

Pour contrecarrer les conséquences négatives de l'enquête de *Nature*, J. Benveniste propose à l'administration de l'Inserm d'organiser une contre-enquête immédiatement après le séjour de l'équipe de *Nature* :

« [...] Philippe Lazar, le directeur général de l'INSERM, avec lequel je n'ai pas toujours eu d'excellents rapports, semble vouloir laisser reposer les choses et renvoie l'évaluation des travaux de l'Unité 200 à l'échéance "légale" de l'examen quadriennal prévue au début de l'année 1989. Mais pour contrer efficacement les effets ravageurs de l'enquête bâclée publiée par *Nature*, il eût été nécessaire qu'une autre commission d'enquête, sérieuse celle-là, fût immédiatement désignée. Sa composition aurait pu être établie en concertation entre l'Inserm, mon équipe et éventuellement d'autres partenaires comme le CNRS et l'Académie des sciences. Un protocole rigoureux de vérification de mes expériences et des observations conduites dans les laboratoires étrangers aurait permis de rééquilibrer la situation. Mais, en totale convergence avec les mandarins de la recherche française que j'avais rencontrés quelques semaines auparavant chez le ministre de la Recherche, la direction de l'Inserm refuse la création "à chaud" d'une telle commission. Business as usual, comme si l'intrusion d'une bande de chasseurs de primes dans un laboratoire dépendant de l'Etat était monnaie courante »¹

Nous nous retrouvons donc au printemps 1989. J. Benveniste sait qu'il est attendu au tournant par nombre de ses collègues siégeant dans les commissions Inserm qui décident du renouvellement des unités de recherche de l'Institut. De nombreux membres des commissions de l'Inserm souhaitent une sanction exemplaire car – à leur yeux – c'est la crédibilité de l'Inserm qui est en jeu et au-delà celui de toute la recherche française. Mais commission et administration de l'Inserm se trouvent face à un problème difficile. En effet, comment sanctionner J. Benveniste alors que la production de son laboratoire est reconnue unanimement et qu'il porte l'auréole de découvreur du paf-acéther ?

De plus, suite aux remous de l'été 1988, le *Current Contents* de Philadelphie – un organisme indépendant qui diffuse des bases de données concernant les articles scientifiques et réalise des études bibliométriques – écrit : « Le

Professeur Benveniste a une réputation scientifique qui est substantielle si l'on en juge par ses publications et les citations de ses articles » :

« Une vérification dans le *Science Citation Index* révèle que Benveniste a écrit des dizaines d'articles, dont au moins 13 ont été cités plus de 100 fois [...]. C'est une liste de publications impressionnante. Il a écrit le deuxième article le plus cité jamais publié par les *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences*. Et il est certain qu'un article du *Journal of Experimental Medicine* cité plus de 640 fois est une réussite remarquable. »²

Ceci rend la tâche des « pairs » de J. Benveniste chargés d'évaluer son activité scientifique particulièrement ardue. Leur travail serait grandement facilité si J. Benveniste était un obscur chercheur sans passé prestigieux, sans un laboratoire productif autour de lui et sans réseaux tant scientifiques que politiques. Quels arguments invoquer sans donner l'impression d'une censure scientifique « officielle ». Seule l'habileté et le doigté de P. Lazar permettront à la fois de protéger l'institution et de ne pas fabriquer un martyr de la science. Mais quels arguments scientifiques seront employés dans cette entreprise ?

Le rapport de la Commission spécialisée³

Une délégation de la commission de l'Inserm (la CSS2) assiste à Clamart à une présentation des thèmes de recherche par les chercheurs du laboratoire et visite les locaux en avril 1989. Elle remet un rapport en date du 25 avril 1989 dans lequel on peut lire l'extrait suivant :

« Concernant le domaine controversé des hautes dilutions, la CSS2 recommande :

- arrêter le plus rapidement possible (ou se séparer de) l'activité portant sur les effets pharmacologiques à hautes dilutions. Les raisons de cette dernière recommandation sont les suivantes :

- 1) cette activité ne représente, selon M. Benveniste, qu'une toute petite fraction de l'activité totale de l'Unité et n'emploie aucun chercheur statutaire ;
- 2) l'équipe ne semble pas être immédiatement prête à utiliser d'autres modèles biologiques que celui de la dégranulation des basophiles ;
- 3) les interprétations biophysiques éventuelles des observations expérimentales dépassent actuellement les compétences de l'équipe telle qu'elle est constituée.

Pour toutes ces raisons, il est évident que cette problématique ne peut évoluer que très lentement. Il semble donc urgent que le problème change de main. »

- arrêter immédiatement toute relation avec les médias sur les problèmes de hautes dilutions. Il est clair, de l'avis même de M. Benveniste, que les faits discutés ne peuvent être considérés comme établis définitivement. La dimension médiatique considérable donnée à ces résultats, ainsi qu'une polémique permanente associée au problème :

1) nuit aux collaborations extérieures nécessaires que l'équipe a besoin de conserver dans d'autres domaines scientifiques qui constituent le point fort de son activité (paf-acéther)

2) nuira probablement au recrutement de chercheurs pour cette équipe dans les organismes publics et rendra plus difficile la recherche d'un emploi industriel pour les jeunes doctorants⁴ ;

3) nuit probablement à la réputation scientifique de la partie forte de l'équipe (paf-acéther)

4) nuit à l'image de l'Inserm et plus généralement à l'image de la communauté scientifique française. »

Le vote de la CSS2 du 6 juin reflétera bien la perplexité de ses membres face à la gestion administrative du problème : sur le thème du paf-acéther, les votes seront largement favorables (22 votes favorables et 1 réservé) ; sur celui des « hautes dilutions » le rapport sera inversé (1 favorable, 3 réservés, 16 défavorables et 3 abstentions). Le vote global concernant l'activité scientifique de l'unité conduira à 3 oui et 20 abstentions. Et face à la question du renouvellement du mandat de directeur, l'abstention sera également massive : 1 oui, 6 non et 13 abstentions.

Bis repetita

Devant ce morcellement des votes, une deuxième visite de l'unité est alors décidée pour le 27 juin. Mais cette fois c'est une délégation du Conseil Scientifique de l'Inserm, instance scientifique suprême de l'Institut, qui se rend à Clamart. Et, circonstance peu fréquente, deux experts étrangers sont adjoints à la commission. Il s'agit de l'américain H. Metzger qui est un membre éminent du *National Institute of Health*. C'est le même qui a expertisé pour *Nature* le premier manuscrit sur les hautes dilutions. Puis, lorsque l'article avait été publié en juin 1988, il avait écrit à *Nature* qu'il était honteux de publier de telles inepties.⁵ L'autre expert est anglais, il s'agit de A.B. Kay du *National Heart and Lung Institute* de Londres.

La veille de la venue de cette commission, J. Benveniste adresse une correspondance à P. Lazar pour lui exprimer ses craintes concernant « le but de cette visite et ses modalités d'organisation ». Ainsi, il écrit à propos des experts étrangers :

« Nous n'avons reçu aucune notification officielle du nom des experts choisis par le Conseil. Ces noms courent tout Paris et nous sont revenus [par] de nombreuses sources mais nous n'avons pas eu la possibilité de discuter ce choix et, éventuellement, de proposer des contre-experts. L'un d'entre eux, Barry Kay, n'est pas pour des raisons strictement scientifiques l'un de nos amis. Une source digne de foi, puisqu'il s'agit du médecin personnel de la Reine Elisabeth (*sic*), m'a récemment indiqué que Kay était idéologiquement opposé à toute recherche sur les hautes dilutions. L'autre, Henry Metzger, scientifique de bien meilleure qualité, s'est illustré par l'envoi d'une lettre à Nature [...] relatant une seule expérience, pratiquée dans un système totalement différent du nôtre, lui permettant de nier catégoriquement l'existence d'un effet quelconque à hautes dilutions. C'est dire l'impartialité des experts choisis et l'impartialité du choix. »⁶

A propos du thème des hautes dilutions, il poursuit :

« Monsieur Lhoste qui dirige la délégation du Conseil Scientifique m'a indiqué que la recherche sur les hautes dilutions ne serait pas examinée au cours de cette visite. Voilà qui me paraît fort incohérent. En effet la C.S.S. n°2 "a émis un vote favorable sur l'activité concernant le paf-acéther". Le vote défavorable ne porte que sur "l'activité qui concerne les effets pharmacologiques des hautes dilutions". Une visite d'unité par le Conseil Scientifique ne s'impose que s'il y a vote défavorable de la commission, or c'est justement la partie qui a fait l'objet d'un vote défavorable qui ne serait pas examinée. »

J. Benveniste envisage ensuite la possibilité de renoncer à l'étude des hautes dilutions :

« Je vous rappelle ma position qui est celle du conseil de laboratoire de l'U.200 : je suis d'accord pour déclarer renoncer, dans le cadre de mon activité de recherche à l'Inserm, à toute recherche sur les hautes dilutions, si cela était nécessaire. Ceci étant, toute décision qui pourrait apparaître comme une sanction envers une unité de l'Inserm qui a publié 10 articles dans le Journal of Immunology dans les quatre dernières années provoquerait un

énorme scandale national ou international auquel personne n'a intérêt, auto-détruisant au passage le système d'évaluation de l'Inserm. Je compte sur votre sagesse, pour éviter de telles turbulences à l'U.200 et à l'Inserm. Cependant, la nomination de ces "experts" et le flou de la visite de demain m'inquiètent. A l'évidence une manoeuvre se prépare, mais laquelle ? »

Le rapport du conseil scientifique

Contrairement à ce que craignait J. Benveniste, le conseil scientifique lui est moins défavorable qu'il ne le craignait. Dans ses conclusions, le conseil scientifique⁷ indique que « l'activité scientifique de l'Unité 200 s'est maintenue à un niveau élevé, dans un domaine original et important, celui de l'inflammation. [...] Il ne saurait être question de la priver des moyens nécessaires à la poursuite de la plupart des travaux, encore moins de la disperser ». Puis, il parvient enfin au sujet central du rapport :

« Sans vouloir entrer dans la polémique, la délégation a souhaité analyser avec lucidité la place et les effets des recherches sur le thème des hautes dilutions menées au sein, ou au voisinage immédiat, de l'Unité depuis plusieurs années. Rappelons d'abord qu'elles ne constituent qu'une faible part (5% ?) de l'activité globale du groupe. Bien informés des différents aspects, scientifiques ou non, de cette activité, les membres de la délégation ont été unanimes à souligner la disproportion des faits avec leur interprétation et les jugements exprimés dans tous les milieux. Tels qu'ils sont décrits, avec les développements récents qui nous ont été présentés, les résultats de l'équipe de J. Benveniste n'apparaissent que comme une curiosité de laboratoire à laquelle ne sont pas encore données d'explications satisfaisantes et dont la portée restera limitée. »

Le lecteur notera l'expression « curiosité de laboratoire » – étonnante venant de la part de scientifiques – pour évoquer les expériences sur les hautes dilutions. Il notera également cette étrange conception de la recherche scientifique : seuls les faits pour lesquels on a une explication doivent faire l'objet de recherche. Le rapport se poursuit :

« Ces observations contredisent quelques-unes des lois les mieux établies de la physico-chimie ; elles exigent donc un esprit ouvert et du sang-froid. Tout chercheur expérimental est familier de l'inattendu, voire de l'inhabituel, et la signature d'un scientifique créatif et responsable est de savoir distinguer dans ces faits ceux

qui sont significatifs de ceux qui paraissent finalement triviaux, ce qui est parfois difficile. L'observation de ce groupe, dont nous ne remettons pas en cause la sincérité, peut correspondre à l'une ou à l'autre de ces catégories. On pouvait espérer, voire exiger, de cette équipe l'effort d'analyse suffisant pour conclure avec certitude sur la signification et l'importance de ces observations. Depuis plusieurs années, elle appuie ses conclusions sur un type de cellules et un test, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est controversé. Seul l'élargissement à d'autres systèmes cellulaires ou biochimiques plus simples permettrait d'apporter quelque généralité à ces curieux résultats avant d'affirmer que certains phénomènes ont échappé à 200 ans de recherche chimique. Le directeur de l'unité n'a pas répondu de façon satisfaisante à l'ensemble de ces objections de sorte que la matérialité des faits ne saurait être considérée comme établie [...] ».

Au cours de sa réunion du 4 au 6 juillet 1989, le conseil scientifique recommande de maintenir l'Unité 200 mais de différer le renouvellement du mandat de directeur de J. Benveniste « en raison du caractère insuffisamment structuré du programme et des perspectives scientifiques, et de l'insuffisance des réponses données aux objections scientifiques graves qui lui ont été opposées. »

Reste à P. Lazar à prendre sa décision. Quelques jours avant, le ministre de la recherche et de la technologie, Hubert Curien, déclare selon *Le Monde* :

« Sans attendre la décision que devait prendre, lundi 10 juillet, M. Philippe Lazar, directeur général de l'INSERM, concernant le renouvellement du docteur Jacques Benveniste dans ses fonctions de directeur de l'unité de recherche n° 2000 (*si*), M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, a rendu hommage le 7 juillet au père de la "mémoire de l'eau". "Si l'on ne publie pas des choses dérangeantes, on risque de passer à côté de choses formidables", a-t-il déclaré sur Europe 1, ajoutant cependant qu' "il ne faudrait pas que s'instaure dans notre pays, comme on l'a vu dans d'autres, l'idée que pour ne pas périr un scientifique doit publier à tout prix, même s'il n'a pas eu le temps de vérifier soigneusement les résultats". "Il faut dépassionner cette affaire", a conclu M. Curien, invitant les différents protagonistes à faire preuve "de calme et de modestie." »⁸

« *Le refus de la censure idéologique garant de toute créativité* »

Dans une lettre ouverte qu'il remet à J. Benveniste après l'avoir rencontré, P. Lazar explique les raisons de sa décision, en premier lieu le maintien de l'unité Inserm :

« Les avis convergents de la Commission Scientifique Spécialisée et du Conseil Scientifique sur la qualité internationalement reconnue de la plupart des travaux effectués dans votre laboratoire me conduisent tout naturellement à cette décision. »⁹

Puis P. Lazar exprime son souhait de maintenir J. Benveniste à la tête du laboratoire mais de « surseoir à la confirmation officielle » de ce nouveau mandat pour les raisons suivantes :

« Il me paraît d'abord nécessaire de réaffirmer clairement que, sous réserve de la qualité scientifique de leurs travaux, la liberté des chercheurs dans le choix de leurs hypothèses et de leurs modalités de travail ne saurait être limitée que par les règles du droit commun et par le respect de l'éthique et de la déontologie. Il faut, dès lors, que nous acceptions d'assumer les conséquences éventuelles de ce refus délibéré de toute censure idéologique, garant irremplaçable de toute réelle créativité »

Une profession de foi que l'on souhaiterait voir gravée au dessus de la porte d'entrée des tous les laboratoires !

Mais – car ce genre d'entrée en matière est souvent suivie d'un « mais » – cette liberté a pour contrepartie, continue P. Lazar, l'exercice de la responsabilité d'un directeur de laboratoire qui, du fait du caractère public de l'institut de recherche, « engage aussi la communauté scientifique à laquelle il appartient ». Par ailleurs poursuit le Directeur de l'Inserm, il est nécessaire que les membres de cette communauté s'attachent « à considérer avec la plus grande attention les critiques et recommandations faites, de façon convergente, par les deux instances d'évaluation de l'Inserm lors de l'examen quadriennal *a posteriori* de leur activité [...] qui est le garant du bon emploi des moyens accordés par la nation à ses chercheurs ». Il ajoute alors :

« Il est clair, en l'occurrence, que les deux instances scientifiques qui ont successivement examiné avec, pour la seconde, l'aide d'experts étrangers, les travaux de l'unité 200 ont émis les plus expresses réserves sur vos travaux concernant les « hautes dilutions ».

Ces réserves portent sur le fond de ces travaux, sur l'analyse insuffisamment critique de leurs résultats, sur leur interprétation aventureuse, sur la forme de leur expression publique et sur les conséquences préoccupantes de la publicité qui leur a ainsi été donnée vis-à-vis du renforcement infondé de la crédibilité de certaines formes de pratiques thérapeutiques ».

Puis P. Lazar en vient au rôle de caisse de résonance joué par *Nature* – revue qui n'est pas directement nommée – dans l'affaire :

« La publication conditionnelle, par une grande revue internationale, d'un article insuffisamment étayé et le comportement pour le moins surprenant de cette revue après cette publication – la décision sans précédent d'organiser une visite de l'unité par des représentants de la revue, l'étrangeté de la composition du comité des visiteurs, le contenu désobligeant de la mise au point publiée consécutivement à cette visite, les justifications ultérieures douteuses de la revue sur ses motivations réelles – constituent des circonstances atténuantes à l'égard de l'équipe concernée de l'unité 200. Elles ne dégagent toutefois pas leur responsabilité propre. »

Cette critique tout à fait claire de l'attitude de *Nature*, présentée comme une « circonstance atténuante », est la première prise de position publique de l'Inserm sur « l'affaire dans l'affaire »¹⁰. Elle tranche avec les communiqués de presse de l'Inserm qui semblaient contempler à distance le « débat scientifique » en dépit de la mise en cause de certains de ses membres.

Après avoir exprimé le « devoir de réserve » qui sied aux chercheurs vis-à-vis de la population ainsi que du « doute rationnel » et de l'esprit critique dont doivent faire preuve ces derniers en permanence, P. Lazar propose à J. Benveniste une sorte de feuille de route pour les six mois à venir à l'issue desquels sera décidé le renouvellement ou non du mandat du directeur de l'Unité 200. Tout d'abord à propos de son activité scientifique vis-à-vis des hautes dilutions :

« Me fondant sur l'autorité scientifique qui vous est reconnue, je vous demande en conséquence d'œuvrer, au cours de la période qui s'ouvre, pour reprendre pleinement votre place dans une communauté scientifique qui ne cherche pas, par principe, à vous rejeter – comme en témoignent les avis émis par nos instances d'évaluation – mais qui attend légitimement de vous les preuves de votre désir de ne pas vous marginaliser délibérément par rapport à elle. Je ne vous demande pas de renoncer à vos idées et aux

travaux qui en résultent. Un tel acte d'autorité contreviendrait gravement au principe de liberté que j'ai énoncé plus haut. Je comprends parfaitement de surcroît qu'un chercheur qui pense avoir mis en évidence un phénomène nouveau ne puisse accepter de classer le dossier sans tirer au clair les raisons de ces observations. Mais si vous voulez vraiment parvenir à cette clarification, acceptez de consacrer désormais en priorité votre réflexion à rechercher systématiquement les biais expérimentaux qui vous auraient jusqu'à présent échappé et qui peuvent, selon toute vraisemblance, expliquer vos constatations insolites : vous retrouverez ainsi un comportement qui ne saurait être critiqué par vos pairs puisque conforme à l'essence même de la pensée scientifique. Il n'est au demeurant pas exclu que la mise en évidence de tel biais puisse présenter en soi un intérêt scientifique.»

Enfin concernant l'attitude de J. Benveniste vis-à-vis des médias, P. Lazar ajoute :

« La ligne de conduite que je vous recommande suppose en particulier que vous renonciez, pour un temps, à vous exprimer sur ce sujet en dehors des revues scientifiques de haut niveau – le temps nécessaire pour que vous puissiez reconstituer le capital de confiance que vous avez aujourd'hui, que vous l'admettiez ou non, en grande partie dissipé aux yeux de vos collègues.

J'espère très sincèrement être entendu de vous, observer les signes prochains d'un changement significatif d'attitude, pouvoir ainsi donner suite avant le 31 décembre à l'intention dont je vous ai fait part au début de cette lettre en ce qui concerne la reconduction de votre mandat, et par là même assurer la viabilité de votre laboratoire. Je serais tout à fait désolé de devoir y renoncer. ».

Il ne s'agit donc pas ici à proprement parler d'une sanction mais d'une sorte de mise à l'épreuve permettant à l'administration de l'Inserm de « laisser du temps au temps » et de calmer le jeu en maintenant les médias à distance.

« Certes, j'ai parfois rêvé »

Dans un « point de vue » paru dans le journal *Le Monde* intitulé « Le rêve interdit », J. Benveniste exprime à la fois sa satisfaction après avoir senti le vent du boulet mais commente également les conditions qui lui sont imposées :

« Comme on pouvait le prévoir, la sagesse et le courage ont prévalu. La décision finale maintient l'U200 dans son intégrité. Elle laisse aux chercheurs leur droit le plus fondamental, la liberté de chercher, sans laquelle il n'est pas de découverte possible. Je ne doutais pas de l'attitude de Philippe Lazar sur ce point, même si elle l'a conduit à désavouer implicitement les conclusions, il est vrai arbitraires de la CSS2 (et, semble-t-il du conseil scientifique) interdisant sans raison un thème de recherche.

Rien là que de très normal. Il y a cependant deux conditions. D'abord consacrer désormais en priorité ma réflexion à rechercher les biais expérimentaux... Qu'ai-je fait d'autre les années précédentes en informant le conseil scientifique et la direction de l'Inserm de ces étranges résultats ? Qu'ai-je fait d'autre quand j'ai demandé leur aide aux scientifiques français les plus renommés et lorsque j'ai soumis, après sept ans de travail et vérification dans cinq laboratoires mondiaux, ces résultats à la revue *Nature* ? Qu'ai-je fait d'autre en acceptant le seul et unique scientifique français qui se soit présenté, lui ouvrant mes livres, faisant avec lui les vérifications nécessaires avec, bien évidemment, les mêmes résultats positifs ?¹¹

L'opinion publique doit savoir que, parmi les nombreux scientifiques qui crient au déshonneur de la recherche française, pas un seul n'est venu dans le laboratoire pour commenter scientifiquement ces résultats scientifiques. Cela indique que le débat n'est pas, n'a jamais été, scientifique ; il est partisan, personnel, peut-être économique et surtout, surtout, théologique. [...] »¹²

Puis il aborde la question de la recommandation de P. Lazar de ne plus s'exprimer dans les médias :

« La deuxième condition qui m'est imposée est l'absence de communication avec les médias. J'indiquerai que de 1985 (première divulgation dans la presse) à 1988, je suis resté silencieux sous, parfois, un déluge d'insultes. J'ai d'abord publié avant de parler, et c'est *Nature* qui, au lieu de faire son travail d'éditeur, a donné un considérable retentissement médiatique à l'intérieur et à l'extérieur de la revue et a continué depuis ce battage. J'ai suivi. Qu'aurait-on dit si j'avais refusé d'expliquer ? Je l'ai toujours fait, je crois, dans la dignité et en précisant à chaque fois : « Si c'est vrai... ».

Certes, j'ai parfois rêvé : la clé dans la Seine, le poisson électromagnétique. Je ne savais pas alors que les physiciens qui touchent à l'infini ont droit au rêve et pas ces savants mous que sont les biologistes ! Maintenant je le sais. »

« *Il faudrait un peu plus d'humour dans cette histoire* »

Même si P. Lazar n'est pas convaincu de l'intérêt des hautes dilutions – c'est un euphémisme – il n'empêche que la gestion délicate de l'affaire a probablement alimenté sa réflexion sur le rôle et le fonctionnement de l'administration de la recherche ainsi que le rôle des revues scientifiques. Ainsi dans un livre publié en septembre 1989, il écrit que « lorsqu'on sort des sentiers battus, on prend de véritables risques, à commencer par celui de ne pouvoir rapidement publier de résultats ». Afin d'éviter de laisser échapper des idées véritablement novatrices, il propose « d'essayer de mettre sur pied une procédure qui permettrait, à titre expérimental, de financer chaque année, hors contingent, un petit nombre de projets reconnus à haut risque ». Ce que de mauvais esprits pourraient interpréter comme la reconnaissance, en creux, que les projets que finance l'Inserm habituellement sont peu risqués et peu innovants...

Dans le même ouvrage, il confirme ses reproches concernant le comportement de *Nature* en désignant cette fois la revue nommément :

« La revue *Nature* n'aurait jamais dû accepter de publier un article en ayant la conviction intime, comme l'expliquera plus tard son directeur, qu'elle diffusait sciemment un exemple de recherche de « deuxième catégorie » ! En réalité, il y a tout lieu de penser qu'elle imaginait avoir affaire, d'une façon ou d'une autre, à une tricherie délibérée : sinon comment pourrait-on expliquer que la revue ait pris le risque délibéré d'être vivement critiquée quant à ce choix, à l'évidence malencontreux si l'existence d'une supercherie ne pouvait être démontrée ? Il fallait qu'elle fût bien sûre d'elle et du bon tour qu'elle allait, en passant, jouer à la science française. »¹³

De façon plus libre, à la même époque, P. Lazar fait part également au journaliste M. de Pracontal de ses réflexions concernant « l'affaire » :

« [...] Philippe Lazar observe qu'il n'y a pas deux Benveniste, "Un Docteur Jeekyll qui ferait des recherches merveilleuses sur le paf pendant la journée, et un Mister Hyde qui s'adonnerait à de ténébreuses recherches sur la mémoire de l'eau pendant la nuit". Lazar ne croit pas personnellement à la mémoire de l'eau : "Je pense qu'il y a un artefact, un "truc" comme dans les tours de

magie. Pourtant, je pense que Benveniste est dans une situation qui mérite le respect : il pense avoir mis le doigt sur quelque chose. Mon message n'est pas facile à faire passer. Dans cette affaire, mon souhait est que Benveniste ne se noie pas dans son propre bol d'eau. Je ne peux pas changer son caractère, ni sa tendance aiguë à la survalorisation de ses travaux et à la dévalorisation de ceux des autres. Je ne peux pas émousser Jacques Benveniste. Il n'y a pas de solutions à tous les problèmes sur terre, quand on se refuse à faire de la censure. L'idéal serait que quelqu'un explique concrètement ce qui se passe, découvre le biais expérimental. Mais il faudrait un peu plus d'humour dans cette histoire. Un certain nombre de mes collègues en manquent. »¹⁴

En 2004, P. Lazar réaffirme son opinion sur les travaux de J. Benveniste :

« Philippe Lazar [...] voit, avant tout, en Jacques Benveniste un savant de premier plan qui est resté honnête mais qui a été victime d'une ténébreuse affaire. Il estime aussi que l'homme "a fait preuve d'une insuffisance manifeste d'esprit critique dans l'interprétation de ses résultats." "Le phénomène qu'il avait constaté, juge-t-il, pouvait résulter d'une autre cause que d'une dilution des substances étudiées, par exemple d'une contamination répétitive de tube à tube." »¹⁵

Nous verrons cependant dans le prochain chapitre comment cette hypothèse d'une contamination a été réfutée expérimentalement. On notera surtout que ces propos – pourtant tenus en 2004 – ne tiennent aucunement compte des développements ultérieurs où la question d'une contamination ne se posera même plus (voir deuxième partie). Si artefact il y a, son explication devra être beaucoup plus subtile et originale qu'une simple « contamination répétitive de tube à tube ».

« C'est étudié pour ! »

Alors ? Un artefact ? Un « truc » ? Un biais expérimental ? Oui, mais lequel ? Car bien entendu, il est impératif de les rechercher ces pièges expérimentaux. C'est le socle de toute démarche expérimentale, l'obsession de tout expérimentateur. Mais il ne suffit pas de « sauter comme des cabris sur leurs chaises » en criant « l'artefact, l'artefact, l'artefact », encore faut-il énoncer des propositions pertinentes et si possible en ne restant pas assis derrière son bureau mais en mouillant sa blouse à la pailasse. Car affirmer qu'il y a un artefact sans le désigner ou le nommer « curiosité de laboratoire » et en rester là est pour le moins étonnant venant de scientifiques et de chercheurs chargés de juger leurs

pairs et d'orienter une politique scientifique. Ces remarques procèdent en effet d'une logique du type : « il y a sûrement une explication quelque part » ou « plus tard on comprendra ».

« C'est curieux, pourquoi le minerais d'uranium a-t-il noirci des plaques photographiques rangées dans un tiroir ? », se demandait Becquerel avant de découvrir la radioactivité naturelle. « Il s'agit probablement d'un artefact, auraient pu lui répondre ses collègues. Oublie ça ! ». « C'est bizarre, pourquoi ces colonies de moisissures empêchent-elles la prolifération bactérienne ? », s'interrogeait Flemming en contemplant des boîtes de culture qui avaient été abandonnées. D'autres avaient vraisemblablement déjà fait cette observation avant lui, mais l'avaient classée dans les « curiosités de laboratoire ». La portée de cette observation était « sans nul doute limitée » pour reprendre des expressions utilisées dans ce chapitre par les commissions d'évaluation. « Et pourquoi la Terre tourne-t-elle autour du Soleil sans tomber sur lui ? », se demandait Newton. Eh bien, « il doit y avoir un truc », c'est probablement « étudié pour » aurait-il pu se dire.

Que ce mode de raisonnement soit fréquent au café du Commerce est une chose. Que de telles affirmations soient exprimées dans le cadre d'institutions scientifiques demeure plus problématique. Examinons néanmoins dans le chapitre suivant les arguments en faveur de possibles artefacts.

Notes de fin de chapitre

¹ J. Benveniste. Ma vérité sur la mémoire de l'eau, p. 86.

² E. Garfield. Citation Perspective on Jacques Benveniste - Dew Process at Last ? *Current Contents*, 27 mars 1989, p. 3-7.

³ Membres de la commission spécialisée n°2 : M. Richard Rips (Président), M. Jean-Paul Tillement (Vice-Président), M. Raymond Bazin, M. Pierre Bechtel, M. Emile Bisagni, M. Denis Blache, Mme Francine Bourgeois, Mme Marie-Françoise Cachera, M. Etienne Delain, M. René Devilliers, M. Guy Dirheimer, Mme Evelyne Eschwege, M. Jean-Charles Fruchart, M. Yves Guidicelli, M. Jean-Pierre Henichart, M. Jean-Pierre Kantelip, M. Pierre Laduron, M. Michel Lagarde, M. Michel Ladzunski, M. Gérard Leclerc, M. Jacques Robert, M. Jean-Michel Scherrmann, M. Gérard Siest, M. Camille-Georges Wermuth.

⁴ A propos de ce point, J. Benveniste notera : « Autre inconvénient que redouterait la commission, la dimension médiatique de la polémique entourant la mémoire de l'eau "nuira probablement au recrutement de chercheurs pour cette équipe dans les organismes publics et rendront plus difficiles la recherche d'un emploi industriel pour les jeunes doctorants". Sur la question du recrutement de thésards issus de mon unité, l'avenir, comme on le verra, donnera raison à la commission. Rétrospectivement, une telle prescience m'apparaît admirable » (J. Benveniste. Ma vérité sur la mémoire de l'eau, p. 90).

⁵ Il avait également illustré sa critique d'une expérience réalisée dans son laboratoire avec des hautes dilutions dans un modèle voisin mais néanmoins différent de celui décrit dans *Nature*. Dans cette expérience, des cellules d'une lignée tumorale appelées cellules RBL (*Rat basophilic leukemia cells*) sont incubées en présence d'un précurseur radioactif de la sérotonine et en présence d'IgE spécifiques. Puis, dans un deuxième temps, les cellules sont incubées avec une série de dilutions d'anticorps anti-IgE ou de l'antigène spécifique. On ne constate pas de sortie de sérotonine des cellules. Ce modèle se rapprochait donc du modèle de la libération d'histamine qui, comme nous l'avons vu, ne réagissait pas aux hautes dilutions. (H. Metzger et S.C. Dreskin. Only the smile is left. *Nature*, 4 août 1988).

⁶ Lettre de J. Benveniste à P. Lazar du 26 juin 1989.

⁷ Membres du conseil scientifique : M. André Capron (Président), M. Jean-Jacques Pocardalo (Vice-Président), M. Takis Anagnostopoulos, M. Richard Benarous, M. Henri Bricaud, M. Jean-Paul Cachera, M. Jean-Paul Cano, Mme Jeanine Charreire, M. André Crastes de Paulet, Mme Brigitte Debuire, M. Gérard Deloche, Mme Michèle Jeannin, M. Jean-Claude Job, M. André Kirn, M. Claude Kordon, M. Jean-Marc Lhoste, M. Jean-Pierre Martin, M. Jean-Marie Moalic, M. Léandre Pourcelot, Mme Claude Rumeau-Rouquette, Mme Catherine Sapin, Mme Annie Soulié, M. Charles Sultan, Mme Christiane Susini, M. Jean Thivolet.

⁸ M. Curien souhaite "dépassionner" l'affaire de "la mémoire de l'eau". *Le Monde*, 11 juillet 1989.

⁹ Lettre de P. Lazar à J. Benveniste du 11 juillet 1989.

¹⁰ J. Maddox répondra aux reproches de P. Lazar concernant l'attitude de *Nature* dans *Le Monde* du 26 juillet 1989 (J. Maddox. Plus vrai que « Nature »). Il fera remarquer, à propos des travaux de J. Benveniste, qu'en dépit des critiques de P. Lazar sur la démarche de *Nature* : « les deux comités appointés par l'Inserm critiquaient ses travaux sur la haute dilution (*sic*) avec à peu près les mêmes arguments que les nôtres ».

¹¹ Il s'agit d'Alfred Spira (voir chapitre 16).

¹² J. Benveniste. Le rêve interdit. *Le Monde*, 12 juillet 1989.

¹³ P. Lazar. Les explorateurs de la santé. *Odile Jacob* (1989), p. 160.

¹⁴ M. de Pracontal. Les mystères de la mémoire de l'eau, p. 140.

¹⁵ M. Albertganti et J.Y. Nau. Jacques Benveniste. Un biologiste hors norme. *Le Monde*, 6 octobre 2004.